

## "Science, Vie, Société"

Communiqué de presse – 30 juin 2000

### **Pour un projet d'innovation et de coopération-coordination lémanique**

Lausanne, le 30.06.2000/ab

Déclaration commune d'intention entre la Confédération, Vaud et Genève - Département fédéral de l'intérieur; Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud; Département de l'instruction publique de la République et canton de Genève

**Une déclaration commune d'intention a été signée aujourd'hui 30 juin 2000 au nom du Conseil fédéral et des gouvernements des cantons de Vaud et Genève afin de fixer le cadre de déploiement du projet de coopération entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Université de Genève (UNIGE) et l'Université de Lausanne (UNIL). Les 3 gouvernements, représentés par la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss et les Conseillers d'Etat Francine Jeanprêtre (VD) et Martine Brunschwig Graf (GE), y manifestent leur volonté de tout mettre en œuvre pour que soient réunies, d'ici la fin de l'année 2000, les conditions politiques, financières et scientifiques devant permettre aux trois Hautes écoles de réaliser leur projet.**

Ce projet de coopération tend à favoriser une nouvelle distribution des tâches et l'émergence de pôles de compétences dans l'Arc lémanique. Il vise à obtenir la masse critique dans l'enseignement et la recherche et la complémentarité des hautes écoles dans les sciences de la vie et dans les sciences sociales. Le 29 mars 2000, les Recteurs Jean-Marc Rapp (UNIL) et Maurice Bourquin (UNIGE) ainsi que le Président Patrick Aebischer (EPFL) ont présenté ce projet.

Le volet innovation verra le développement d'un pôle de génomique fonctionnelle et d'un pôle de sciences humaines et sociales. Le volet coopération verra le transfert des sections de mathématiques, de physique et de chimie de l'UNIL à l'EPFL, le déplacement subséquent des laboratoires de physique nucléaire et d'astronomie de l'EPFL à Genève, et le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie à l'UNIGE. Le projet de coopération est l'expression de la volonté politique de développer les réseaux des Hautes Ecoles sur la base de nouvelles formes de coopération entre la Confédération et les cantons. Cette volonté a été exposée dans le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2000 à 2003.

Pour réaliser ce projet le Conseil fédéral a approuvé cette semaine un complément au mandat de prestations qui est confié au Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (CEPF). L'organe directeur du domaine des EPF est chargé de participer à différents projets de coopération avec les universités et les HES. Il se voit octroyer à cet effet une enveloppe globale de 111 millions de francs sous réserve des décisions du Parlement sur les budgets de la période 2001-2003. Un montant estimé aujourd'hui de l'ordre de 60 à 70 millions de francs est réservé à l'Arc lémanique.

## "Science, Vie, Société" (suite)

Communiqué de presse – 30 juin 2000

Dans la déclaration commune qui a été signée, le Conseil d'Etat vaudois s'engage à maintenir dans le budget de l'UNIL les montants consacrés jusqu'ici aux trois sections transférées à l'EPFL (mathématiques, physique et chimie) et à les réaffecter progressivement dans la mise en œuvre du projet à l'UNIL. Le Conseil d'Etat genevois s'engage à accueillir l'Ecole romande de Pharmacie et les laboratoires de physique nucléaire et d'astronomie. L'Etat de Vaud affectera les sommes dégagées progressivement par les transferts prévus (32,8 millions de francs par année, à terme) aux pôles du projet. L'Etat de Genève se prononcera quant à lui sur les deux crédits de constructions pour accueillir l'Ecole romande de pharmacie et les Laboratoires de physique nucléaire et d'astronomie de l'EPFL. Les deux cantons, pour autant que le projet reçoive en outre un financement de la Confédération prévu selon la loi sur l'aide aux universités, s'engagent à dégager une contribution appropriée pour constituer un fonds commun du projet.

L'excellence du projet dépendra de ses ambitions scientifiques. Les trois Hautes Ecoles élaboreront d'ici la fin de l'année un document final en précisant aussi les coûts et les financements des différents pôles. Des experts internationaux examineront le résultat de ces travaux et une convention académique réglera les points essentiels, en particulier :

La définition précise des unités en activité ou à créer pour le pôle de génomique fonctionnelle;

- la définition précise des unités en activité ou à créer pour les projets du pôle en sciences de l'homme et de la société ;
- les filières et enseignements communs, aux trois Hautes Ecoles;
- la constitution d'un véritable fonds commun de gestion des ressources du projet lémanique.

Christian Pilloud, chef du service des affaires universitaires, (DFJ-VD)  
tél. 021 / 316 35 00